

# Déclaration de performance

CLT/2020/04

Conformément à l'Annexe III du Règlement (UE) n° 305/2011

CLT – Cross Laminated Timber

1. Code d'identification unique du type de produit  
CLT – CROSS LAMINATED TIMBER conformément à l'ATE-14/0349
2. Usage prévu  
Panneaux conçus pour être employés comme éléments porteurs, raidisseurs ou éléments non structurels pour la construction et les structures en bois. Utilisation autorisée uniquement dans des ouvrages de construction où ces panneaux sont soumis à des efforts statiques ou quasi-statiques, conformément à l'Eurocode 5 (EN 1995).
3. Fabricant  
Stora Enso Wood Products QY Ltd  
Kanavaranta 1, 00160 Helsinki, Finland
4. Nom et l'adresse du représentant autorisé  
Stora Enso Wood Products Bad St. Leonhard GmbH  
Wisperndorf 4, 9462 Bad St. Leonhard, Austria
5. Système d'évaluation de la performance et de vérification de sa constance  
Système 1
6.
  - a) Norme harmonisée : ne s'applique pas pour le cas présent  
Organisme notifié : ne s'applique pas pour le cas présent
  - b) Document d'évaluation européen : document d'évaluation européen EAD 130005-00-0304 intitulé « Panneaux de bois massif destinés à être employés comme éléments porteurs dans des ouvrages de construction » et publié avril 2020  
Agrément technique européen (ATE) : ATE-14/0349 délivré le 06.04.2020  
Organisme d'agrément technique : *Österreichisches Institut für Bautechnik* (Institut autrichien des techniques de construction), Schenkenstraße 4, 1010 Vienne (Autriche)  
Organisme notifié : Holzforschung Austria 1359
7. Performance déclarée

Nombre de plis :	$3 \leq n \leq 20$
Dimensions :	épaisseur : entre 42 et 350 mm ; largeur : < 3,50 m ; longueur : $\leq 16,50$ m
Essence :	WPPA
Classification :	classé sec
Colle :	colle polyuréthanique (PUR) de type 1
Réaction au feu :	D-s2, d0
Conductivité thermique $\lambda$ :	0,12 W/mK
Classe d'utilisation :	1 et 2 conformément à la norme EN 1995-1-1
Inertie thermique $c_p$ :	1600 J/KgK
Perméabilité à la vapeur $\mu$ :	entre 20 et 50
Durabilité :	Conformément à la norme EN 350-2
Classe de résistance :	C24 conformément à la norme EN 338 ( $\geq 90$ % C24/T14 / $\leq 10$ % C16/T11)
Produits de protection contre les attaques biologiques :	NPD
Émission de substances dangereuses :	NPD

## 8. Documents techniques spécifiques

Exigences	Méthodes de vérification	Valeur / norme	
<b>Résistance mécanique et stabilité</b>			
<b>1. Contraintes mécaniques exercées perpendiculairement au panneau [1]</b>			
Classe de résistance des lamelles	EN 338	C24/T14	
Module de Young (module d'élasticité) :			
• parallèle au fil du bois $E_{0, mean}$	EAD 130005-00-304, 2.2.1.2	12.000 N/mm <sup>2</sup> [2]	
• perpendiculaire au fil du bois $E_{90, mean}$	EN 338	370 N/mm <sup>2</sup>	
Coefficient de cisaillement :			
• parallèle au fil du bois $G_{mean}$	EN 338	690 N/mm <sup>2</sup>	
• perpendiculaire au fil du bois, module de cisaillement roulant $G_{9090, mean}$	EAD 130005-00-0304, 2.2.1.1	50 N/mm <sup>2</sup>	
Résistance à la flexion :			
• parallèle au fil du bois $f_{m, k}$	EAD 130005-00-0304, 2.2.1.1	C24, $1/k_{sys} = 26,4$ N/mm <sup>2</sup> [3]	
Résistance à la traction :			
• perpendiculaire au fil du bois $f_{t, 90, k}$	EN 338	0,12 N/mm <sup>2</sup>	
Résistance à la compression :			
• perpendiculaire au fil du bois $f_{c, 90, k}$	EN 338	2,5 N/mm <sup>2</sup>	
Résistance au cisaillement :			
• parallèle au fil du bois $f_{v, 090, k}$	EN 338	4,0 N/mm <sup>2</sup>	
• perpendiculaire au fil du bois (contrainte de cisaillement roulant) $f_{v, 9090, k}$	EAD 130005-00-0304, 2.2.1.3	épicéa : min. {1,25; 1,45 - $t_{cr}/100$ } [4] pin : min. {1,70; 1,90 - $t_{cr}/100$ } [4] REX: min. {1,25; 1,45 - $t_{cr}/100$ } [4]	
Remarques:			
[1] CLT - bois lamellé-croisé avec des couches transversales à base de lamelles de type "REX" peut être considéré comme équivalent à C24/T14			
[2] $E_{0, mean} = 6800$ N / mm <sup>2</sup> pour les lamelles de type "REX"			
[3] $k_{sys} = \max. \{1,0; 1,1 - 0,025 \cdot n\}$ , (n = nombre de planches du pli de surface)			
[4] $t_{cr}$ = représente la plus grande épaisseur de couche transversale (vue en coupe)			
<b>2. Contraintes mécaniques exercées parallèlement à la surface du panneau</b>			
Classe de résistance des lamelles	EN 338	C24/T14	
Module de Young (module d'élasticité) :			
• parallèle au fil du bois $E_{0, mean}$	EAD 130005-00-0304, 2.2.1.1	12.000 N/mm <sup>2</sup>	
Coefficient de cisaillement :			
• parallèle au fil du bois $G_{090, mean}$	EAD 130005-00-0304, 2.2.1.3	460 N/mm <sup>2</sup>	
Résistance à la flexion :			
• parallèle au fil du bois $f_{m, k}$	EAD 130005-00-0304, 2.2.1.1	24 N/mm <sup>2</sup>	
Résistance à la traction :			
• parallèle au fil du bois $f_{t, 0, k}$	EN 338	14,5 N/mm <sup>2</sup>	
Résistance à la compression :			
• parallèle au fil du bois $f_{c, 0, k}$	EN 338	21 N/mm <sup>2</sup>	
Résistance au cisaillement :			
• parallèle au fil du bois $f_{v, 090, k}$	EAD 130005-00-0304, 2.2.1.3	3,9 N/mm <sup>2</sup>	
<b>3. Autres contraintes mécaniques</b>			
Fluage et durabilité (durée de vie)	EN 1995-1-1		
Résistance à la déformation	Pendant l'utilisation, le taux d'humidité ne doit pas varier au point que des déformations indésirables apparaissent.		
Organes d'assemblage	Conformément à la norme EN 1995-1-1, on prend comme référence le fil du bois du pli de surface.		
<b>4. Résistance au feu</b>			
Vitesse de carbonisation		Plancher/toiture	Mur
Carbonisation de la couche de surface	EAD 130005-00-0304	0.65 mm/min	0.63 mm/min
Carbonisation au delà de la couche de surface		1.3 mm/min [5]	0.86 mm/min
Commentaires:			
[5] Vitesse jusqu'à 25 mm de carbonisation. Ensuite, la vitesse de carbonisation de 0.65 mm/min s'applique jusqu'au plan de collage suivant.			

La performance du présent produit correspond à la performance déclarée. Le fabricant mentionné ci-dessus est seul responsable de l'établissement de la présente déclaration de performance conformément aux conditions et exigences posées par le Règlement (UE) n° 305/2011.

Bad St. Leonhard 06.04.2020

Stora Enso WP  
 Bad St. Leonhard GmbH  
 A-9462 Bad St. Leonhard, Wisperndorf 4  
 Tel: +43 4350 2301-0  
 Scharf Christian  
 (Mill Manager Bad St. Leonhard)